



## Vente maison dont je suis nuproprietaire

-----  
Par Mado

Bonjour, suite au décès de notre mère mon père a l'usufruit sur leur maison et ma soeur et moi sommes nuproprietaires. Mes parents étaient mariés sous le régime de la séparation de biens. La maison va être vendue. Comment sera partagé l'argent? Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
La somme reçue par le notaire sera partagée selon les parts indiquées dans l'acte de notoriété.  
Si vous n'êtes pas d'accord, le partage devra être déterminé par le juge et le notaire bloquera la somme en attendant le jugement.

-----  
Par Mado

Merci pour votre réponse mais ce que je veux savoir c'est quelle part de l'argent chacun de nous aura

-----  
Par yapasdequoi

Ne connaissant pas l'acte de notoriété, on ne peut pas vous répondre ici.  
Demandez le calcul au notaire !

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

La maison était-elle un bien propre de votre mère décédée ?

Quel est l'âge de votre père ?

-----  
Par Mado

Bonjour, la maison appartient pour moitié à mon père qui a 84 ans passés. L'autre moitié appartenait à ma mère et mon père a l'usufruit

-----  
Par JackT

Bonjour,  
votre père aura la moitié plus la valeur de son usufruit sur l'autre moitié qui selon le barème fiscal représenterait 20%  
donc une moitié plus 20% de l'autre moitié

-----  
Par Mado

Merci beaucoup pour votre réponse je n'étais pas certaine. Merci encore

-----  
Par janus2

Bonjour,

A noter cependant que l'utilisation du barème fiscal pour répartir le produit de la vente n'est pas une obligation. Il existe d'autres possibilités comme l'évaluation économique...